INFORMATIONS SUR L'ECHOGRAPHIE DE DEPISTAGE DU 3ème TRIMESTRE

Que-est-ce que l'échographie ?

L'échographie est une technique qui permet de voir les organes de notre corps moyennant des ondes acoustiques à haute fréquence (ultrasons, non audibles par l'oreille humaine) qui traversent les tissus : L'émission de ces ondes au niveau des différents tissus fœtaux crée plusieurs échos. Ceux-ci sont alors transformés en images sur le moniteur de l'échographe

Pourquoi faire l'échographie du 3ème trimestre ?

L'objectif de cette échographie est l'évaluation de la croissance fœtale, de la quantité de liquide amniotique et de la localisation du placenta dans l'utérus. Dans une population générale à bas risque l'échographie du 3ème trimestre a une bonne performance (supérieure à celle de la mensuration de la hauteur utérine) dans l'identification des fœtus avec anomalies de la croissance fœtale (retard de croissance ou macrosomie fœtale) et des anomalies morphologiques à manifestation tardive.
Cependant, actuellement il n'y a pas suffisamment de preuve scientifique ayant démontrer l'utilité de cette échographie chez toutes les femmes enceintes qui ne présentent pas des facteurs de risque, en termes d'amélioration de la morbi-mortalité périnatale.
Dans une population à haut risque pour des anomalies de la croissance fœtale, l'échographie du 3ème trimestre permet d'identifier ces anomalies de croissance, et/ou des anomalies du liquide amniotique. Dans cette population, il pourrait aussi être nécessaire de réaliser une étude des dopplers fœtaux et maternel, selon l'âge gestationnel et selon la pathologie sous-jacente.
Chez les femmes avec une anomalie de la localisation du placenta, il est indiqué de réaliser une échographie par voie vaginale pour le diagnostic de placenta prævia ou placenta bas insérée. S'il existe une suspicion de placenta accreta (une invasion anormale du placenta dans le myomètre), il est indiqué d'adresser la patiente à un centre de référence.

Que voit-on avec l'échographie du 3ème trimestre de la grossesse?

Au 3ème trimestre on effectue des mensurations de certaines structures du fœtus et les valeurs de ces mesures sont confrontées avec celles des courbes de référence pour évaluer si les valeurs obtenues correspondent aux valeurs attendues pour l'âge gestationnel. On peut aussi visualiser le siège de l'insertion placentaire, la quantité de liquide amniotique et certains organes fœtaux. Parmi les facteurs qui limitent la qualité de l'examen, il y a l'obésité maternelle, la présence de cicatrices abdominales, les fibromes utérins, l'oligoamnios, la position fœtale défavorable et les grossesses gémellaires. Un examen incomplet n'est pas synonyme d'anomalies fœtales. Il est possible que l'état de certains organes (estomac et vessie vide) ne permet pas de compléter l'examen de façon exhaustive au premier essai : un examen échographique complémentaire est alors indiqué ultérieurement, soit le jour-même soit lors d'une autre consultation. S'il y a une suspicion d'anomalie, le médecin l'expliquera à la patiente et il est possible qu'il demande une évaluation plus approfondie dans un centre de référence.

Est-ce que il est possible de mettre en évidence des malformations fœtales avec l'échographie du 3ème trimestre ?

Le diagnostic d'anomalie fœtale n'est pas l'objectif spécifique de l'échographie du 3ème trimestre. Dans une population à bas risque, l'échographie peut identifier des anomalies morphologiques congénitales non diagnostiquées auparavant, ou qui se sont manifestées seulement au 3ème trimestre en raison de leur nature évolutive.
L'évaluation échographique sera concentrée sur le ventricule cérébral postérieur, les quatre cavités cardiaques, l'estomac, les reins et la vessie.
Il n'est pas toujours possible d'évaluer ces organes correctement à cause des limites liées à l'échographie lors du 3ème trimestre de la grossesse. Il y a aussi un certain nombre d'anomalies évolutives qui seront visibles seulement après l'accouchement.

Est-il toujours possible de mettre en évidence une anomalie fœtale, un excès de liquide amniotique, ou une anomalie de la croissance fœtale ?
La croissance est un phénomène dynamique, il est donc possible que les anomalies de la croissance fœtale, ainsi que les anomalies du liquide amniotique ne soient pas diagnostiqués car non présentes au moment de l'échographie du 3ème trimestre. Il est donc possible que même devant un examen échographique rassurant au 3ème trimestre (la plus part des cas), le nouveau-né puisse présenter des altérations de la croissance, du liquide amniotique ou du déroulement de la fin de la grossesse

L'échographie est-il sans danger pour le fœtus?
Les ultrasons sont utilisés depuis plus que trente ans dans la pratique obstétricale, et il n'y a pas eu d'effets secondaires sur les fœtus rapportés, même à long terme. C'est pourquoi l'utilisation de l'échographie, dans les procédures actuellement utilisées, est considérée sans danger.

CONSENTEMENT ECLAIRÉE À L'ÉXAMEN DE DÉPISTAGE DU 3ÈME TRIMÉSTRE

Je soussigné **_____** ***déclare***

- D'avoir été informée en détail sur l'échographie de dépistage du 3ème trimestre, et d'avoir compris le contenu des informations
- D'avoir eu la possibilité de poser mes questions au médecin et d'en avoir obtenu des réponses satisfaisantes
- En étant consciente que cette évaluation est conseillée mais non obligatoire, de vouloir procéder à l'échographie de dépistage du 3ème trimestre, en sachant que de cet examen on pourrait mettre en évidence des pathologies fœtales nécessitant des examens diagnostiques ultérieurs.

DATE ***SIGNATURE DU PATIENT***